

Compte rendu du Conseil Municipal de Gommegnies du 19/05/2025
Présidé par M. Benoît GUIOST, Maire

État de présence :

Membre (Maire, adjoints, conseillers)	Présent(e)	Absent(e)	Procurator	Excusé(e)	Pouvoir	Membre (Maire, adjoints, conseillers)	Présent(e)	Absent(e)	Procurator	Excusé(e)	Pouvoir
Benoît GUIOST	X					Clément PETITPREZ			X		Christine BISIAUX
Christiane VITO	X					Clothilde FRESSANCOURT			X		Christiane VITO
Yvon BRUNELLE	X					David LOCQUENEUX	X				
Carine FREHAUT	X					Claudine RIBAU COURT	X				
Maxime HONORE	X					James PIRET	X				
Christine BISIAUX	X					Alexandra LERCH		X			
Thierry SALOMEZ	X					Jean DEROISSART	X				
Chantal PISSON	X					Noemi DEVALLEZ	X				
Sébastien DUBRAY	X					Sébastien LOUVRIER			X		Jean DEROISSART
Elisabeth CARPENTIER	X										

Nombre de présents : 15 - Nombre de procurations : 3 - Nombre total de voix : 18

M. Benoît GUIOST, Maire ouvre la séance à 20H12

M. le Maire propose d'ajouter un point sur l'honorariat pour Ludovic Armoët, Président de l'Amicale des Cadres de la Police Nationale et de la Sécurité Intérieure.

Nombre d'élus présents : **15** Votants (élus présents et pouvoirs) : **18** Exprimés : **18**

Votes pour : **18** Abstentions et nuls : **0** Votes contre :

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 1 : Approbation du compte-rendu de la séance précédente

M. le Maire demande à l'assemblée s'il y a des commentaires sur le procès-verbal de la séance précédente pour pouvoir le valider et le publier sur le site internet de la commune.

M. Deroissart indique n'avoir pu en prendre connaissance.

Aucun commentaire n'est fait.

Le procès-verbal est validé à la majorité.

Trois abstentions : M. Deroissart, M. Louvrier, et Mme Devallez

Nombre d'élus présents : **15** Votants (élus présents et pouvoirs) : **18** Exprimés : **15**

Votes pour : **15** Abstentions et nuls : **3** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à la majorité

Point n° 2 : Désignation du secrétaire de séance

M. David Locqueneux est désigné secrétaire de séance.

Point n° 3 : Compte-rendu des décisions prises par le maire sous délégation du conseil municipal dont le marché public pour la Halle couverte et la redynamisation du centre bourg

La commission d'appel d'offre pour la construction de la halle couverte et la redynamisation du centre bourg, s'est réunie le vendredi 12 mai 2025 pour analyser les 3 offres réceptionnées dans les temps.

Pour chacune de ces offres, les mêmes critères d'analyse ont été appliqués. Ils sont repris ci-dessous :

- Le prix pour 30 points
- Le délai d'exécution pour 5 points
- Le dossier technique pour 45 points découpés selon :
 - La construction éco responsable pour 10 points;
 - Le confort intérieur (acoustique, thermique, luminosité...) pour 10 points;
 - L'intégration paysagère pour 10 points;
 - La réponse aux demandes d'équipements pour 15 points;
- La composition de l'équipe pour répondre à la demande pour 10 points
- Les références de projets similaires à celui demandé pour 10 points.

Suite à l'étude des offres, il en ressort les totaux suivants :

MA Architecture et Urbanisme : 54,4 points

Cabinet Amélie Fontaine Architecture et Urbanisme: 75 points

ATW : 62,8 points

La commission d'appel d'offre s'est mise d'accord pour attribuer le marché au cabinet Amélie Fontaine qui a obtenu la note la plus haute de 75 points sur 100.

Les études vont pouvoir démarrer au mois de juin s'il n'y a pas de recours.

La première étape sera les concertations avec les riverains et les association et les commerçants.

Point n° 4 : Proposition d'honorariat pour le président de l'ACPNSI

Depuis 2021, l'amicale des cadres de la police nationale et de la sécurité intérieure vient chaque 20 septembre à Gommegnies pour rendre hommage à Célestin Hennion, enfant de Gommegnies et père fondateur de la Police Moderne. Au travers de l'amicale, Gommegnies rayonne au niveau national, ses membres défendant les valeurs du village.

Le 25 novembre 2022, les membres de l'amicale ont fait, Benoît Guiost, Maire de Gommegnies, membre d'honneur.

Afin de marquer les liens indéfectibles entre la mairie de Gommegnies et l'ACPNSI et compte tenue de son engagement personnel pour la défense de la mémoire de Célestin Hennion, le Maire, Benoît Guiost propose au conseil municipal de faire, Ludovic Armoët, président de l'ACPNSI, Citoyen d'Honneur de la ville de Gommegnies.

Natif de la Réunion, Ludovic Armoët est un grand défenseur des valeurs de la République, c'est cette adhésion qui l'ont poussé à entrer dans la police comme gardien de la paix et qui l'ont conduit de l'île de la Réunion à la région parisienne dans les services de Police secours.

Passé le concours d'inspecteur de police, il est nommé à Evry et a travaillé sur des affaires de stupéfiants, de grand banditisme et de fraudes financières

Puis il a été nommé à Bordeaux, à la Police Judiciaire. En retraite, il est nommé auprès de la Préfecture de Gironde pour défendre la laïcité et les valeurs de la République, engagement qu'il continue actuellement.

En 2007, il est coopté comme délégué départemental de la 7ème section de l'ACPNSI à Bordeaux puis devient président de l'amicale en 2021. Année où il prend contact avec la ville de Gommegnies pour remettre en place le pèlerinage qui conduira à la réception du Ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer Gérald Darmanin en 2024. Il est fait chevalier de l'Ordre national du mérite le 20 novembre 2024.

Nombre d'élus présents : **15** Votants (élus présents et pouvoirs) : **18** Exprimés : **18**

Votes pour : **18** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 5 : Réactualisation du plan de financement étude patrimoniale église pour la subvention de la région

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'étude préalable à la restauration des églises de la commune, présenté lors de la séance du conseil municipal en date du 13 mars 2025. La région ne pouvant subventionner qu'un seul édifice par commune, il est proposé au conseil municipal de choisir l'église Notre Dame de l'Assomption, ancienne église fortifiée et la plus ancienne de la commune. M. le Maire explique cependant, que cela ne remettra pas en cause le diagnostic sur l'église St Joseph (Carnoy) qui sera maintenu sur fond propre de la commune.

Pour ces raisons, la commune doit réactualiser le budget correspondant à cette demande de subvention auprès de la Région pour un montant de 8 344,80 € au lieu des 15 000 € sollicités le 13 mars 2025.

M. Deroissart demande si le choix de l'église à rénover doit être fait avant ou après l'étude.

M. le Maire lui répond que le choix doit se faire dès le démarrage de l'étude.

Mme Devallez demande si l'église de Carnoy n'a pas besoin de plus de restauration.

M. le Maire répond que l'état de l'église Notre Dame de l'Assomption, va nécessiter plus d'investissement que celle de Carnoy.

M. le Maire demande à l'assemblée d'approuver la réactualisation du dossier tel que présentée.

Trois abstentions : M. Deroissart, M. Louvrier, et Mme Devallez

Nombre d'élus présents : **15** Votants (élus présents et pouvoirs) : **18** Exprimés : **15**

Votes pour : **15** Abstentions et nuls : **3** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à la majorité

Point n° 6 : Participation financière de Noréade pour l'assainissement 1069 et 1071 rue Cheval Blanc

M. le Maire informe l'assemblée des travaux de mise en conformité de l'assainissement des deux maisons dans la rue du Cheval Blanc, dont la commune est propriétaire.

Les travaux seront suivis par Noréade, et dans le cadre de ces travaux :

- Une subvention de 50% du montant des devis est possible par immeuble, avec un plafond de 4050€ (bâtiment Communal = subvention complexe).

Afin de l'obtenir, il est important de suivre la procédure suivante :

- Les devis doivent être envoyés à NOREADE pour validation ;
- Entre la signature des devis et la réception des travaux, un délai de 2 mois est autorisé ;
- Le délais de réalisation des travaux est au plus tard au 11/12/2025 ;
- Une facture de la vidange de l'ancienne fosse septique pour le n°1071 est nécessaire (vidangeur agréé).

M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver la demande de subvention telle que présentée.

Nombre d'élus présents : **15** Votants (élus présents et pouvoirs) : **18** Exprimés : **18**

Votes pour : **18** Abstentions et nuls : **0** Votes contre :

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 7 : Désignation des jurés criminels

M. le Maire fait part à l'assemblée de la circulaire du 25 Avril 2025 relative à la constitution de la liste préparatoire de la liste des jurés de la cour d'assises du Nord au titre de l'année 2026.

Durant la séance du conseil municipal, il est procédé au tirage au sort des jurés criminels parmi les inscrits sur la liste électorale.

Les noms des jurés tirés seront transmis à la Cour d'Appel de DOUAI.

Le conseil municipal valide les personnes suivantes :

- Jean-Michel Choteau né en 1955
- Narcisse Ribaucour né en 1994
- Christiane Paree née en 1953
- Hélène Kazmareck née en 1987
- Marie Peters née en 1992
- Yann Dremaux né en 1975

Point n° 8 : Exercice du droit de préférence pour une parcelle boisée

M. Le Maire explique que M. et Mme Arena-Giannotta sont propriétaires d'un terrain boisé de 5990 m2 sur la commune de Gommegnies, sur les parcelles D149 et D150, et qu'ils ont décidé de le vendre pour un montant de 15 500 €.

Conformément au code forestier, la commune peut exercer son droit de préférence pour acquérir cette parcelle.

M. le Maire explique que dans le cadre de la future voie verte, que la Communauté de Communes du Pays de Mormal souhaite mettre en place, ces parcelles pourront être un accès pour l'entrée dans Gommegnies et pourront servir de zone de repos.

Pour ce faire, le notaire demande une délibération du conseil municipal autorisant M. le Maire à effectuer son droit de préférence pour l'acquisition de ces parcelles boisées.

M. le Maire demande d'approuver ce droit de préférence.

Nombre d'élus présents : **15** Votants (élus présents et pouvoirs) : **18** Exprimés : **18**

Votes pour : **18** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 9 : Convention avec l'association Brigitte Bardot pour une campagne de stérilisation des chats errants

M. le Maire explique à l'assemblée que la Fondation Brigitte Bardot soutient des programmes relatifs à la mise en place de campagne de stérilisation de chats errants.

En partenariat avec l'association Sweety pets et un vétérinaire, la commune souhaite participer à ce dispositif. L'association Brigitte Bardot effectue des bons, chaque bon est valable pour la stérilisation d'un chat errant, le surplus sera à la charge de la commune.

L'association Sweety Pets demande également une aide de la part de la commune pour prendre en charge la différence entre l'aide accordée et les tarifs vétérinaires. La campagne se portera principalement sur les rues de Grand Sart, du Sarlonton et du Cheval Blanc.

Les tarifs vétérinaires sont les suivants :

- Pour une chatte : stérilisation + identification puce : environ 130 €
- pour un mâle : castration + identification puce = environ 90 €

En participant au dispositif proposé par l'association Brigitte Bardot, la municipalité s'engage à :

- utiliser cette aide uniquement pour les chats errants, et les relâcher sur leur lieu de vie après stérilisation
- Ne pas utiliser les bons pour des chats de particuliers, ou des chats récupérés par une association
- prendre en charge la différence entre l'aide accordée et les tarifs vétérinaires
- Mener une campagne de stérilisation dans le respect de l'animal et de la tranquillité publique
- respecter les règles d'hygiène liées au nourrissage
- Communiquer au service "Chats errants" les numéros ICAD
- Faire figurer l'aide apportée par la Fondation Brigitte Bardot sur tous les documents officiels relatifs à la cette campagne de stérilisation

M. le Maire passe au vote la signature de cette convention.

Nombre d'élus présents : **15** Votants (élus présents et pouvoirs) : **18** Exprimés : **18**

Votes pour : **18** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 10 : Retour sur l'enquête concernant la vidéo protection et les devis y afférents

En Mars, une enquête contenue dans le bulletin municipal distribué dans les boîtes aux lettres, a permis aux habitants de donner leur avis sur l'installation de la vidéo protection.

70 foyers ont répondu à l'enquête, et 80 % d'entre eux étaient favorables à l'installation de la vidéo protection.

M. le maire explique au conseil municipal que des devis ont été réalisés avec 3 prestataires, 19 caméras seront installées sur 11 points de la commune différents tel que préconisé par le service spécialisé de la gendarmerie nationale.

Afin de déposer des dossiers de subventions, il est nécessaire au préalable, de déposer un dossier auprès de M. le Préfet du Nord pour obtenir son autorisation d'installation et d'exploitation.

M. Deroissart exprime une réserve sur l'ultrasurveillance de chacun.

M. le Maire rappelle que le système ne permettra pas une visualisation en continue des vidéos enregistrées, ce qui permet la préservation de la vie privée des usagers.

M. le Maire assure que tout est effacé au bout de 30 jours, qu'un listing des consultations sera mis en place pour une meilleure traçabilité, pour garantir la sécurité des données et la vie privée des habitants.

Il ajoute qu'aucune interconnexion avec d'autres services ne sera mis en place et que toutes les images seront conservées en interne.

M. le Maire demande l'autorisation au conseil municipal pour déposer le dossier de candidature à la préfecture et pour solliciter toutes subventions pour la réalisation de ce projet.

Trois abstention: M. Louvrier, M. Deroissart et Mme Devallez

Nombre d'élus présents : **15** Votants (élus présents et pouvoirs) : **18** Exprimés : **15**

Votes pour : **15** Abstentions et nuls : **3** Votes contre :

Le point est approuvé à la majorité

Point n° 11 : Tableau de classement des voiries communales

M. le Maire expose à l'assemblée le travail débuté avec Geoptis, groupe La Poste dans le cadre de sa politique de gestion des voiries.

M. le Maire explique l'importance d'effectuer un recensement complet des voiries et une qualification des dégradations des voiries.

M. le Maire explique que le résultat de cette étude a conduit à établir un nouveau tableau des voiries communales, qu'il expose à l'assemblée.

Ce tableau contient plusieurs voiries non nommées.

M. le Maire demande à l'assemblée s'il y a des volontaires pour constituer un groupe de travail, afin de nommer ces voiries avant présentation lors d'un prochain conseil municipal, et dans le respect des dispositions de la loi 3DS, visant à fiabiliser l'ensemble des adresses.

M. Brunelle, M. Dubray et M. Honoré, se portent volontaires.

M. le Maire demande à l'assemblée de valider le tableau des voiries communales ainsi présenté.

Nombre d'élus présents : **15** Votants (élus présents et pouvoirs) : **18** Exprimés : **18**

Votes pour : **18** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 12 : Proposition d'achat de l'école Jacques Brel par la CCPM

Lors du conseil municipal du 11 Janvier 2024, M. Le Maire a informé l'assemblée, du projet de rachat de l'école Jacques Brel par la CCPM pour y installer le conservatoire de musique.

Une convention avait été signée entre les deux parties, et une location avait été mise en place pour un montant de 35 000 €/an.

La CCPM a décidé d'effectuer l'achat avant le 1er juillet 2025 et demande une actualisation de la délibération avec indication du prix définitif.

La commune s'était engagée à défalquer le premier loyer de 35 000 € à la CCPM si l'achat était effectué avant 12 mois à compter de juillet 2024, soit avant le 1er juillet 2025.

L'ancienne école Jacques Brel sera vendue à la CCPM pour un montant de 365 000 €.

M. le Maire propose à l'assemblée de valider la vente de l'ancienne école Jacques Brel à la CCPM pour un montant de 365 000 €.

Nombre d'élus présents : **15** Votants (élus présents et pouvoirs) : **18** Exprimés : **18**

Votes pour : **18** Abstentions et nuls : **0** Votes contre :

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 13 : informations et questions diverses

- Travaux de la maison incendiée, rue du Centre :

M. le Maire explique à l'assemblée qu'après sa prise d'un arrêté de péril qui n'a pas été suivi d'effet, il a pris un arrêté de police générale ordonnant sans délai la démolition du bien menaçant de s'effondrer sur la voie publique.

Après négociations, la propriétaire et le service des domaines (propriétaire de 50% du bien), il a été convenu que la commune prendrait en charge les coûts de la démolition en échange de la vente du bien à la commune pour l'Euro symbolique.

M. le Maire informe l'assemblée que les coûts afférents à la démolition et à la déconnexion des réseaux sont de 38 000 €.

- Travaux de sécurisation des équipements communaux :

Ils ont commencé ce jour, par l'installation des nouvelles clôtures devant la salle de la gare.

La semaine prochaine, les travaux se poursuivront au stade, et se termineront pas les services techniques.

L'ensemble des équipements seront sécurisés.

La façade de la salle polyvalente du stade sera remise en peinture d'ici fin mai.

M. Benoît GUIOST, Maire, clôture la séance à 21H17